



Évaluation formative de la promotion de la vaccination et de l'augmentation de la volonté de se faire vacciner : prise de position du groupe de pilotage

Contexte

Le Conseil fédéral avait chargé la Chancellerie fédérale d'analyser la gestion de crise durant la deuxième phase de la pandémie de COVID-19 d'août 2020 à octobre 2021. Suivant l'une des recommandations qui en découlaient, il a confié au Département fédéral de l'intérieur (DFI) et, à travers lui, à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) le mandat suivant : évaluer la campagne de vaccination de la Confédération sous l'angle de la promotion de la vaccination et de l'augmentation du nombre de personnes prêtes à se faire vacciner, et informer le Conseil fédéral, d'ici à l'automne 2023, des résultats et des recommandations pour de futures crises sanitaires.

En complément, l'évaluation a porté sur le domaine de la promotion de la vaccination dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la grippe (GRIPS) 2015-2018 (prolongée jusqu'en 2020).

La Stratégie nationale de vaccination (SNV) constitue une trame de fond majeure. La présente évaluation vise à fournir des impulsions en vue de la poursuite de sa mise en œuvre.

Principaux résultats de l'évaluation et appréciation du groupe de pilotage

De nombreuses mesures de promotion de la vaccination contre le COVID-19 prises par la Confédération et les cantons ont, d'après le rapport d'évaluation, fait leurs preuves. En font notamment partie les accès multiples à la vaccination, la vaccination par des professionnels de la santé de confiance, des offres faciles d'accès sans rendez-vous, des rappels et des mesures de communication spécifiques aux groupes cibles. La Confédération et les cantons ont fourni des informations transparentes et fondées sur des faits. Mise en place en novembre 2021, l'offensive en faveur de la vaccination¹, une mesure plutôt coûteuse, est cependant intervenue trop tard et n'a eu guère d'impact sur le taux de vaccination. Pour répondre à la situation exceptionnelle, les ressources que la Confédération et les cantons ont engagées pour promouvoir la vaccination contre le COVID-19 ont largement dépassé les moyens usuellement mis à disposition pour encourager la vaccination contre la grippe ou les vaccinations de base et complémentaires.

Par principe, les mesures de promotion de la vaccination contre la grippe sont appropriées. Reste cependant un retard à combler concernant l'encouragement des compétences en matière de vaccination et de la propension à se faire vacciner des principaux groupes cibles. Les cabinets médicaux, les pharmacies et les professionnels de la santé jouent un rôle majeur à cet égard, tout comme d'autres multiplicateurs hors du domaine de la santé, comme les employeurs.

L'évaluation recense un potentiel d'optimisation entre autres au niveau des conditions-cadres pour la promotion de la vaccination, de la formation initiale et postgrade des professionnels de la santé et de la promotion de la vaccination à l'école. Il est également recommandé de manière générale au groupe de pilotage d'intégrer les expériences faites avec la vaccination contre le COVID-19 dans les activités futures de promotion de la vaccination.

L'équipe d'évaluation formule six recommandations. La position du groupe de pilotage de l'évaluation à leur sujet est détaillée ci-après.

¹ Cf. communiqué du Conseil fédéral : [Coronavirus : le Conseil fédéral lance une offensive en faveur de la vaccination \(13.10.2021\)](#)

1 Optimisation des conditions-cadres

Au **niveau politique**, l'équipe d'évaluation recommande l'optimisation des **conditions-cadres** pour la promotion de la vaccination par les professions médicales, d'autres professionnels de la santé et les pharmacies dans trois domaines.

Le premier domaine concerne le **système tarifaire** : les coûts des conseils en matière de vaccination dépassant une certaine durée doivent être couverts, ce que le système tarifaire actuel (Tarmed) ne permet pas. Dans la nouvelle structure tarifaire TARDOC, les partenaires tarifaires ont prévu une position tarifaire pour de tels conseils. La Confédération aura à statuer sur cette proposition en cas d'adoption du TARDOC.

Avis du groupe de pilotage

La couverture insuffisante des coûts des conseils complexes en matière de vaccination dépassant une certaine durée constitue un obstacle à la promotion de l'acte de vaccination par les médecins ; il faut donc s'attaquer à ce problème. La modification de solutions tarifaires relève de la compétence des partenaires tarifaires. Une situation extraordinaire, comme une pandémie, peut aussi rendre nécessaires des règles spécifiques de remboursement hors des solutions tarifaires ordinaires, comme ce fut par exemple le cas pour les vaccinations contre le COVID-19.

Prochaines étapes

Les partenaires tarifaires devraient soumettre une révision du tarif médical à la prestation (TARDOC) d'ici la fin 2023. Les réglementations relatives au financement et au remboursement dans les situations particulières sont examinées dans le cadre de la révision partielle de la Loi sur les épidémies (LEp).

Le deuxième domaine concerne les **pharmacies** : dans de nombreux cantons, les pharmacies sont limitées dans les vaccinations qu'elles peuvent effectuer en plus de celles contre la grippe et la méningo-encéphalite à tiques. Seuls quelques cantons leur permettent de fournir tous les vaccins du plan de vaccination aux personnes à partir de 16 ans. L'équipe d'évaluation juge que cet aspect devrait être uniformisé afin que les cantons habilite les pharmacies à pratiquer d'autres vaccinations. Les pharmacies doivent en outre avoir la possibilité de vacciner à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS).

Avis du groupe de pilotage

Concernant l'uniformisation des autorisations cantonales concernant la vaccination, il faut reconnaître que les pharmacies constituent souvent le premier interlocuteur du grand public sur les questions de santé. Ainsi, les pharmaciens non seulement déchargent les médecins de famille et les urgences hospitalières, mais représentent également des personnes de confiance pour leur clientèle. Le groupe de pilotage estime qu'il faut renforcer ce rôle et, le cas échéant, donner à leur personnel la possibilité de se former pour pouvoir informer les personnes concernées des recommandations figurant dans le plan national de vaccination (art. 34 de l'ordonnance sur les épidémies). Le plan d'action de la SNV le prévoit également. Les conditions et exigences relatives à l'habilitation des pharmacies à vacciner relèvent des réglementations cantonales. Ces dernières années, plusieurs cantons ont allongé la liste des vaccins que les pharmacies sont autorisées à administrer. Dans d'autres, la question est à l'étude ou est remise sur la table. La Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) a formulé des recommandations sur les vaccinations en pharmacie ; le groupe de pilotage juge qu'elles pourraient faire office de lignes directrices pour les cantons.

Concernant l'acte de vacciner, les pharmaciens doivent utiliser, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la SNV, le carnet de vaccination électronique lié au système expert reconnu (permettant une vérification automatisée du statut vaccinal [bilan vaccinal] et satisfaisant l'exigence de régulation de la loi sur les produits thérapeutiques) et répondre de sa création, de son actualisation et de sa validation. Ils doivent pour cela utiliser les moyens de communication mis à leur disposition par la Confédération et les cantons.

Prochaines étapes

Le remboursement par l'AOS de vaccinations du programme national de vaccination effectuées par des pharmaciens selon le plan de vaccination nécessite une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). La question est actuellement abordée dans le cadre des débats parlementaires sur le 2^e volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts.

Les sociétés spécialisées, les associations professionnelles et les organisations faïtières des différentes professions de la santé représentent le lien principal avec les professionnels de la santé. Elles participent à l'élaboration de matériel d'information et à la structuration du contenu de la formation initiale, postgrade et continue de leurs membres et garantissent que, selon les rôles, les compétences correctes et nécessaires aux activités de vaccination sont transmises.

Enfin, il faudrait exploiter l'opportunité d'intégrer un **bilan vaccinal électronique pour les citoyens et un rappel automatique** dans le module vaccinal du dossier électronique du patient (DEP). La Confédération devrait mettre à disposition les bases légales et les ressources financières nécessaires à sa mise en place. Un bilan vaccinal électronique doit être assimilé à un dispositif médical, ce dont il faut tenir compte lors de la mise à disposition des ressources et de l'organisation de la gouvernance du système.

Avis du groupe de pilotage

Le groupe de pilotage appuie la recommandation de mettre en place un bilan vaccinal électronique destiné aux citoyens et un rappel automatique de vaccination. Les prestataires sont chargés de l'acquisition d'outils à cette fin – en l'occurrence, d'un module correspondant.

Prochaines étapes

L'OFSP a commandé une étude afin d'examiner les options par rapport au bilan vaccinal, dont les résultats finaux seront disponibles vers la fin 2023. Des adaptations légales (LEp et loi sur le dossier électronique du patient) s'avèrent d'ores et déjà nécessaires afin que la Confédération puisse endosser un rôle actif dans la mise à disposition d'un bilan vaccinal dans le DEP. Ces deux lois sont en cours de révision. Il appartient aussi au Parlement d'adopter les dispositions correspondantes.

Au **niveau stratégique**, l'équipe d'évaluation formule les deux recommandations qui suivent.

2 Formation initiale et postgrade

Le sujet des **conseils en matière de vaccination** devrait être renforcé dans la **formation initiale et postgrade** des professionnels de la santé, et en particulier les conseils aux personnes qui hésitent à se faire vacciner.

Avis du groupe de pilotage

Le groupe de pilotage soutient la proposition d'accorder plus d'importance à la question des conseils en matière de vaccination dans la formation initiale et postgrade des professionnels de la santé.

Prochaines étapes

En se fondant sur une analyse de la situation réalisée en 2019 concernant les contenus actuels ainsi que la nature et l'étendue de la formation initiale, postgrade et continue dans le domaine de la vaccination, l'OFSP, en collaboration avec les services responsables de la formation dans le secteur de la santé au niveau fédéral (SEFRI², OdA Santé³, conférences professionnelles, CIMS⁴), élabore des recommandations relatives à l'optimisation de l'enseignement. Pour ce faire, ils prennent en compte et utilisent les expériences et les documents déjà récoltés (p. ex. l'adaptation actuelle des contenus du programme du cursus en pharmacie). En outre, il est question en particulier de l'utilisation possible des instruments d'e-learning existants ou futurs afin, par exemple, de développer et opérer un outil commun et adaptable aux différents niveaux d'exigence des professions médicales et des professions de la santé.

²SEFRI : Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

³OdA Santé : organisations du monde du travail de la santé

⁴CIMS : Commission interfacultés médicale suisse

La Swiss School of Public Health (SSPH+) développe, en collaboration avec les bureaux de conseil LerNetz et Ecoplan, des instruments d'e-learning modulables et utilisables dans divers domaines thématiques et à différents niveaux de connaissances. L'OFSP soutient ce projet au moyen de subventions. Le projet « E-VACTS » (Electronic VACCine Training Switzerland) vise à fournir dans la formation initiale, postgrade et continue de diverses professions de la santé un programme d'apprentissage électronique leur permettant d'acquérir les bases nécessaires sur la vaccination de manière empirique, simple et en autoapprentissage. Ces bases doivent permettre de faire la distinction entre les faits scientifiques, les attitudes critiques et les affirmations non scientifiques sur la vaccination, et les arguments qui en découle. Une première version de cet outil devrait être disponible fin 2024.

3 Contexte scolaire

Les cantons doivent garantir la promotion systématique de la vaccination dans les écoles. Outre des conseils, la médecine scolaire doit également pouvoir proposer des vaccinations sur place, ce qui n'est actuellement pas possible dans toutes les régions, par exemple en zone rurale.

Avis du groupe de pilotage

Le groupe de pilotage approuve la mise en place d'une promotion complète et généralisée de la vaccination à l'école.

Prochaines étapes

La SNV prévoit comme mesure que les autorités sanitaires cantonales et les autorités cantonales en charge de la formation analysent, en tenant compte des expériences faites, la possibilité de créer des accès à des conseils en matière de vaccination, à des contrôles du statut vaccinal et à la vaccination des écoliers, des étudiants et du personnel des écoles et, de plus, clarifient les questions de financement qui en découlent ainsi que les rôles des acteurs impliqués. Il convient par exemple d'examiner si les services de médecine scolaire des autorités cantonales sont en mesure d'organiser la remise d'informations, le contrôle du statut vaccinal, les recommandations et les vaccinations elles-mêmes. L'OFSP soutient l'élaboration de concepts types sur la base de modèles utilisés actuellement dans les cantons, y compris leurs points forts et leurs faiblesses.

À partir des résultats, les autorités sanitaires cantonales clarifient, en collaboration avec les autorités cantonales en charge de la formation et les services de santé scolaire, la manière dont elles peuvent mettre en œuvre les mesures correspondantes. Elles fixent un programme, définissent les rôles des acteurs responsables et les informent de leurs responsabilités.

Trois recommandations portent sur le **niveau opérationnel** :

4 Gestion du contact avec les parties prenantes

La Confédération et les cantons doivent encourager l'implication des multiplicateurs grâce à une meilleure **gestion du contact avec les parties prenantes**, entre autres par la sensibilisation d'autres acteurs potentiels de la promotion de la vaccination. L'OFSP intègre dans la stratégie de communication les expériences faites lors de la pandémie. Les cantons doivent encourager les échanges institutionnels, par exemple sur des consortiums ou des dialogues relatifs à la vaccination, intégrer la question de la vaccination dans les conventions de prestations (associations de parents, consultations parents-enfants, etc.) et exploiter davantage les synergies avec d'autres programmes dans le domaine de la prévention.

Avis du groupe de pilotage

Le groupe de pilotage soutient la recommandation d'inclure les expériences faites lors de la pandémie dans une gestion améliorée du contact avec les parties prenantes en vue de renforcer de manière ciblée la promotion de la vaccination.

Prochaines étapes

Le train de mesures « Communication » du plan d'action de la SNV comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication exhaustive incluant la communication avec les acteurs et la population. Cette stratégie est en cours d'élaboration à partir des expériences tirées de la pandémie. Elle chapeautera la communication en matière de vaccination avec les acteurs de la SNV et la population, que

ce soit directement ou indirectement via les acteurs. À cette fin, elle recense les groupes cibles et les multiplicateurs et définit les objectifs de la communication, les messages ainsi que les canaux de communication appropriés. Elle a pour but de fournir à tous les groupes de population une information complète sur les vaccinations de sorte que chaque personne puisse prendre une décision en toute connaissance de cause.

La stratégie de communication est élaborée en incluant les parties prenantes. Une première discussion sur ses principaux éléments s'est tenue avec les partenaires le 18 septembre 2023, dans le cadre d'un atelier. En outre, durant la pandémie, l'accompagnement par un groupe d'experts a fait ses preuves pour impliquer les parties prenantes dans le développement et l'organisation des moyens de communication. Un tel groupe d'experts est également établi pour la communication dans le cadre de la SNV.

5 Communication

L'OFSP et les cantons devraient accorder une priorité élevée à la **communication vaccinale spécifique aux groupes cibles**, et en particulier pour les personnes que les campagnes d'envergure n'atteignent pas.

Avis du groupe de pilotage

Le groupe de pilotage soutient la recommandation d'accorder un niveau de priorité plus élevé à la communication vaccinale spécifique au groupe cible. Cet aspect est déjà repris dans le plan d'action de la SNV.

Prochaines étapes

La mise en œuvre à partir de 2024, par l'OFSP et les partenaires, de la stratégie de communication ou du concept de communication qui en découle verra, d'une part, la mise à disposition pour les professionnels de la santé d'outils empiriques et adaptés à leurs besoins pour leur permettre de fournir des conseils en matière de vaccination et de communiquer de manière adaptée avec les groupes cibles. D'autre part, en parallèle, du matériel d'information spécifique aux groupes cibles sera mis à la disposition de la population via des canaux de communication appropriés. Il convient d'élaborer du matériel d'information adapté aux besoins, aux groupes cibles et à la région linguistique. Par ailleurs, il s'agit de vérifier en collaboration avec les représentants des groupes cibles que le matériel d'information est compréhensible.

6 Rappels et invitations

Enfin, les cantons et les fournisseurs de prestations devraient utiliser l'opportunité qu'offrent les **rappels et invitations** pour la promotion de la vaccination, d'après les expériences positives faites en Suisse et à l'étranger lors de la pandémie de COVID-19.

Avis du groupe de pilotage

Le groupe de pilotage partage l'avis selon lequel il convient d'exploiter les synergies issues des expériences positives faites avec le COVID-19 en ce qui concerne les rappels et les invitations à des créneaux de vaccination. Pour pouvoir bénéficier de ces synergies, il est indispensable que les éléments de base, comme le DEP et le module vaccinal, soient implémentés et utilisés.

Prochaines étapes

En principe, cette tâche incombe aux professionnels de la santé ou aux institutions de santé. Le DEP a pour rôle de centraliser et d'assurer la sauvegarde des vaccinations (carnet de vaccination), de manière sûre et durable et dans un format lisible par d'autres systèmes. Les systèmes primaires, de même que les systèmes de bilan vaccinal, doivent se raccorder au DEP pour se développer à partir de cette base de données. Vacme, qui dispose de fonctions d'invitation et de rappel, peut constituer un exemple de système primaire. Un bilan vaccinal pour la population, mis en place par l'OFSP ou des tiers, utiliserait toutefois aussi les données du DEP. Autre exemple : les systèmes d'information des cabinets médicaux doivent être raccordés au DEP, et l'échange de données relatives à la vaccination doit être configuré. Grâce à cette intégration, les données peuvent circuler efficacement entre les systèmes. Les systèmes d'information des cabinets médicaux disposent de fonctions de rappel et de gestion des rendez-vous. Cette approche permet en principe de rattacher sans délai au DEP des plateformes soutenues par des

cantons (p. ex. Vacme), mais aussi des systèmes privés (systèmes d'information des cabinets médicaux), y compris les fonctions de gestion des rendez-vous qui y sont déjà implémentées.

Conclusion

L'évaluation fait office de base importante et reposant sur des données factuelles pour continuer à améliorer la promotion de la vaccination par la Confédération et les cantons. Le groupe de pilotage approuve le maintien des aspects positifs dans les travaux futurs, si cela est faisable. L'objectif consiste à mettre en œuvre les recommandations le plus rapidement possible. Du fait des ressources limitées, elles doivent cependant être classées par ordre de priorité. Il faut également souligner que la situation vaccinale liée au COVID-19 constitue une exception tant en termes de logistique, de promotion et de lieu de vaccination que de ressources humaines et financières, et que les leçons qui en sont tirées ne peuvent pas nécessairement être transposées telles quelles à l'activité vaccinale « ordinaire » des cantons. À l'avenir, les activités de promotion de la vaccination dépendront donc en premier lieu des ressources disponibles de chaque canton.

Nous remercions l'équipe d'évaluation pour le travail fourni ainsi que les membres de groupe d'accompagnement et les participants pour leur grande implication.

Berne, octobre 2023

Pour l'OFSP : Vice-directrice, présidente du
groupe de pilotage de l'évaluation



Linda Nartey Stuber

Pour la CDS : Cheffe de projet, membre du
groupe de pilotage de l'évaluation



Seraina Grünig